



Procès-Verbal du Conseil Communal

Séance du 08 janvier 2019

Présents : M. MOISSE Rudy, Président (voir L1122-15) ;
M. DEGEYE Yves, Bourgmestre ;
MM. CLARINVAL Frédéric, LAURENT Freddy, Mme ROSSIGNOL Natacha,
Echevins ;
M. MARION Marc, Président du CPAS pressenti ;
Mme ANCIAUX Françoise, M. MARTIN Thierry, M. PIRLOT Jean, M.
LAURENT Steve, M. VANDERBIEST Didier, M. BRUWIER Bernard,
Conseillers ;
Mme LAMOTTE Annick, Directrice générale.

Le président de séance excuse M. Vanderbiest, absent pour raisons professionnelles.

Le Président, ouvre la séance à 20:00

LE CONSEIL COMMUNAL,

Séance publique

1. AL - 172 - Désistement de M. Marc MARION de la présidence du CPAS - Avenant au pacte de majorité - Approbation.

- Vu le courrier adressé au Conseil Communal et reçu en date du 28 décembre 2018 de Monsieur Marc MARION, par lequel ce dernier renonce à son poste de Président du C.P.A.S. pour les trois années de la nouvelle législature ;
- Vu les articles L1123-1 et suivants du Code de la Démocratie et de la Décentralisation relatifs au pacte de majorité et à la Constitution du Collège Communal ;
- Vu l'avenant au pacte de majorité du 19 octobre 2018 déposé entre les mains de la Directrice Générale en date du 28 décembre 2018 ;
- En séance publique, à haute voix :

ACCEPTE le renon de Monsieur Marc MARION de son poste de Président du C.P.A.S. pressenti ;

ADOPTE à l'unanimité l'avenant daté du 28 décembre 2018 au pacte de majorité du 19 octobre 2018,

le Collège Communal se composant dès lors comme suit :

Bourgmestre : DEGEYE Yves : (N.N. :80.04.04-219.11)

Echevins :

1. CLARINVAL Frédéric : (N.N. : 73.02.01-001.61)
2. LAURENT Freddy : (N.N. : 61.05.12-199.78)
3. ROSSIGNOL Natacha : (N.N. : 78.03.07-300.82)

Président C.P.A.S : MOISSE Rudy (N.N. : 57.06.20-163.88)

Séance à huis clos

La séance est levée à 20:05

Ainsi délibéré en séance date que dessus.

Par le Conseil,

La Directrice générale,,
(s) LAMOTTE A.

Le Président,,
(s) MOISSE R.

Pour expédition conforme,

LAMOTTE A.

DEGEYE Y.

La Directrice générale

Le Bourgmestre